



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 1<sup>er</sup> septembre à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras, ou au Club nautique du lac St-Joseph (CNLSJ), situé au 6200, route de Fossambault, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble désigné sous le numéro de lot 6 348 257, situé sur la rue des Mélèzes.

La dérogation vise à autoriser une opération cadastrale dans le but de permettre la création du lot 6 348 257 dont la largeur est de 14,94 mètres, alors que la norme règlementaire exige une largeur minimale de 20 mètres pour tout nouveau lot formé à l'intérieur de la zone 53-H. La disposition règlementaire visant l'objet de la présente dérogation est inscrite à la grille des spécifications de la zone 53-H, soit à l'annexe 2 faisant partie intégrante de l'article 4.1 du Règlement de zonage numéro 2007-01-9125 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 13<sup>e</sup> jour de mois d'août 2020.

---

Jacques Arsenault, greffier  
CRHA